



Commune des Avirons

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

18 AVR. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **3 avril 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **33**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8/

C.C.A.S.

- Désignation des représentants au sein du conseil d'administration

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et en application de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Au préalable à cette élection, le Conseil Municipal doit fixer paritairement le nombre des membres élus et nommés du conseil d'administration. Ce nombre doit être au maximum de **8 membres élus** (outre le Maire, président de droit) et de **8 membres nommés**.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

L'élection des membres du Conseil Municipal a lieu au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle.

Les membres nommés sont désignés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Doivent obligatoirement figurer :

- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- 1 représentant de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le nombre des membres élus et nommés ;
- élire les membres du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer à **16** le nombre global des membres, soit **8 élus, 8 nommés**.

Le Maire invite les candidats pour l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal à se faire connaître.

A l'appel de candidature, deux listes sont présentées :

Soit les candidats suivants :

- Liste BAILLIF Line Rose composée de :

BAILLIF Line Rose
VLODY René
BARET Liliane
RIVIERE Suzette
MARCHAND Gladys
ABELARD Isabelle
CADAS Isabelle
DEVEAUX Lydia

- Liste DENNEMONT Jean Daniel composée de :

DENNEMONT Jean Daniel
CANTINA Pierrot
CADERBY Colette
HOARAU Annie

SERMANDE Jean Pierre
SILOTIA Natacha
FORT Paul

Il est procédé au vote à scrutin secret.

Mme ABELARD Isabelle et Mme HEBERT Monique ont été désignés scrutateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits :	33
Votants :	33
Blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	32

Ont obtenu :

Liste BAILLIF Line Rose : 25 voix
Liste DENNEMONT Jean Daniel : 07 voix

L'application du scrutin proportionnel fait apparaître l'attribution suivante :

- 6 sièges pour la liste BAILLIF Line Rose
- 2 sièges pour la liste DENNEMONT Jean Daniel

En conséquence, **sont élus** pour siéger au **conseil d'administration du CCAS** :

BAILLIF Line Rose
VLODY René
BARET Liliane
RIVIERE Suzette
MARCHAND Gladys
ABELARD Isabelle
DENNEMONT Jean Daniel
CANTINA Pierrot

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

